

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Programme de développement touristique de
Saint-Louis et sa Région

(CSN 6037)

NOTE DE COMMUNICATION D'OPERATION

TABLE DES MATIERES

RESUME	3
I - LE SECTEUR ET LES ENJEUX.....	6
1.1 - PRESENTATION DU SECTEUR	6
1.2 - POLITIQUE DU GOUVERNEMENT ET IMPORTANCE POUR LE PAYS.....	9
1.3 - CONTRIBUTION AUX AXES STRATEGIQUES DE L'AIDE FRANÇAISE ET DE L'AFD	10
II - LE PROGRAMME.....	11
2.1 - FINALITE	11
2.2 - OBJECTIFS SPECIFIQUES	11
2.3 - CONTENU DU PROGRAMME	11
2.4 - INTERVENANTS ET MODE OPERATOIRE	16
2.5 - COUT ET PLAN DE FINANCEMENT	18
III - EVALUATION DES IMPACTS DU PROGRAMME.....	19
3.1 - EFFETS ATTENDUS DU PROGRAMME.....	19
3.2 - RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	20
IV - DISPOSITIF DE SUIVI - EVALUATION ET INDICATEURS	20
4.1 - DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION.....	20
4.2 - INDICATEURS D'IMPACT	20

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT
CONSEIL DES ETATS ETRANGERS DU 25 MAI 2011

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Programme de développement touristique de Saint-Louis et sa région

RESUME

1. Contexte du programme

Le secteur du tourisme et l'intérêt qu'il peut présenter pour la croissance et le développement du Sénégal ont été mis en avant dans la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) élaborée par les autorités sénégalaises. Le tourisme constitue, comme le secteur de la pêche, l'une des grappes de croissance identifiées.

En 2006, « l'étude de diagnostic stratégique et de plan de développement de la grappe tourisme, industries culturelles et artisanat d'art (TICAA) », propose aux autorités sénégalaises de raisonner dans une logique de pôles de développement touristique. Six sont identifiés dont un dans la Région de Saint-Louis.

La région du fleuve et de la ville de Saint-Louis, inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2000, débordent d'importantes potentialités touristiques. Le fleuve Sénégal et les régions qu'il traverse offre une large diversité de paysages et de sites, les réserves naturelles et les parcs nationaux présentent une grande diversité d'espèces animales, notamment d'oiseaux, et le patrimoine historique, culturel et naturel de Saint-Louis du Sénégal en font une destination touristique singulière

Malgré les efforts des autorités sénégalaises et l'appui de la communauté internationale, la perte des valeurs patrimoniales, dues à la dégradation accélérée du site classé compromet la possibilité de fonder le développement économique de la ville sur la ressource patrimoniale. En 2010, le Gouvernement du Sénégal a sollicité l'appui de l'AFD pour valoriser durablement les patrimoines culturels, urbains et naturels de Saint-Louis et sa Région, soutenir une dynamique locale déjà engagée d'amélioration des conditions de vie des habitants, de développement d'activités économiques et améliorer les infrastructures, équipements et services urbains qui constituent un frein au développement touristique.

La présence des acteurs locaux et internationaux (coopérations décentralisées, UNESCO) qui accompagnent depuis de nombreuses années la commune de Saint-Louis bénéficie à la mise en œuvre du Programme.

2. Objectifs et contenu du programme

Le Programme de développement territorial et touristique de Saint-Louis et sa Région vise le développement d'un tourisme durable axé sur la valorisation des patrimoines historique, culturel et naturel. Il a pour finalité de soutenir, par une diversification de son économie basée sur le développement d'un tourisme durable, une croissance économique forte dans la région du fleuve Sénégal et plus particulièrement en faveur de son principal centre urbain, Saint-Louis. Il comprend des actions dans des domaines diversifiés qui participent à créer les conditions nécessaires d'un développement local, en contribuant à l'amélioration du cadre de vie des populations et des usagers de la ville de Saint-Louis, à l'atténuation des nuisances et de l'insalubrité, en préservant le rôle économique majeur du secteur de la pêche et en participant à la préservation et la conservation du patrimoine de l'île Saint-Louis.

Géographiquement, ce programme s'étend sur la ville de Saint-Louis comme point d'entrée des flux touristiques pour la région Nord et au parc naturel du Djoudj et à la Réserve naturelle de Gueumbeul, situés dans la Région de Saint-Louis.

Le programme comprend six composantes, dont un volet d'appui institutionnel :

Amélioration de l'accueil touristique (1 million d'€): L'objectif est de densifier l'offre touristique dans l'espace urbain, afin de prolonger les séjours des touristes dans la ville. Outre des réalisations physiques, cet axe requiert un renforcement des acteurs de l'accueil touristique, notamment par un appui spécifique au syndicat d'initiative de Saint-Louis. Les réalisations prévues, au-delà des actions de formation et d'accompagnement des acteurs du tourisme, sont le réaménagement du syndicat d'initiative et du musée Mermoz, l'aménagement du point de vue du toit de la poste, le réaménagement du village artisanal et des aménagements favorisant l'accueil dans les parcs du Djoudj et de Gueumbeul.

Requalification des espaces publics: Il s'agit d'une mise en valeur du patrimoine urbain et une requalification de plusieurs espaces publics de l'île, tant pour améliorer l'attractivité du site que pour le rendre plus fonctionnel et plus attractif pour ses habitants, notamment en matière de mobilité urbaine. Il est prévu dans cette composante : la réhabilitation de la place Faidherbe et de la place de Pointe-à-Pitre, le réaménagement de l'Avenue Jean Mermoz, la réhabilitation de certaines voiries et réseaux, la réhabilitation des Quais (Jay, Giraud et Roume), la requalification de la corniche Sud (île de Sor) et l'aménagement de la gare routière.

Réhabilitation du patrimoine bâti privé et public: A travers une approche inspirée des « opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) » en France, il est prévu dans ce cadre la réhabilitation de la maison des sœurs de Cluny pour devenir la « Maison du patrimoine », la réhabilitation d'éléments du patrimoine de l'Etat, tels que la Cathédrale par exemple, la réhabilitation complète attendue de 42 immeubles privés à intérêt architectural du secteur sauvegardé qui sont en mauvais état, la réhabilitation partielle attendue de 93 immeubles privés situés sur les séquences urbaines présentant un d'intérêt touristique (opérations de type « façades, toitures, sécurité »).

Renforcement de la gestion des déchets solides: Il s'agit de renforcer la gestion des déchets solides ménagers et médicaux notamment à travers le réaménagement du Centre d'Enfouissement Technique des déchets de Gandon, le réaménagement et le renforcement des ateliers du service nettoyage et l'amélioration de l'élimination des déchets biomédicaux.

Amélioration des conditions de débarquements des produits de la pêche: Il s'agit d'améliorer les conditions de débarquement et de conditionnement des produits de la pêche artisanale au sein d'une base de pêche correctement aménagée sur le site du Port polonais (hydrobase) sur la langue de Barbarie, notamment avec l'aménagement du site de l'hydrobase et la reprise de la route entre Saint- Louis et le quai de pêche.

Renforcement des capacités institutionnelles: Il s'agit d'accompagner la mise en œuvre du programme et de renforcer les capacités des différentes parties prenantes, maîtrises d'ouvrage et services municipaux de la ville, au moyen d'une assistance technique générale résidente et ponctuelle, d'études complémentaires, d'acquisition de moyens logistiques et de formation.

3. Intervenants et mode opératoire

Compte tenu de l'ancrage local du programme, il a été convenu, dès la définition de celui-ci avec les autorités sénégalaises, que la commune de Saint-Louis devait jouer un rôle important dans sa mise en œuvre¹. Dans la phase d'exécution, la commune de Saint-Louis exerce la maîtrise d'ouvrage pour les parties relevant de sa compétence, en particulier l'aménagement des espaces publics, la gestion des déchets et les interventions sur le patrimoine bâti relevant de ses prérogatives.

Les services de l'Etat assurent la maîtrise d'ouvrage des parties du programme relevant directement de leur compétence : la pêche, la gestion des parcs naturels et les interventions sur le patrimoine de l'Etat. Enfin, l'office de Tourisme- Syndicat d'Initiative de la ville de Saint-Louis

¹ Elle a assuré la maîtrise d'ouvrage des études de faisabilité, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, en particulier les services de l'Etat.

assure la maîtrise d'ouvrage d'une partie des activités d'appui direct aux acteurs du secteur touristique et de promotion de la destination Saint-Louis.

Le Programme est conduit sous l'égide d'un comité de pilotage présidé par le Gouverneur de la région de Saint-Louis. Il est complété par un comité technique rassemblant les différents maîtres d'ouvrage. Pour chacune des composantes du programme, un acteur responsable du suivi de celle-ci est désigné et un coordonnateur national (en cours de désignation) aura pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble. Enfin, une assistance technique à maîtrise d'ouvrage et des mesures de renforcement des capacités sont mises en place pour renforcer les maîtrises d'ouvrages dans la réalisation des composantes, accompagner la mise en œuvre du programme dans les délais et les conditions requises, et assurer la soutenabilité des politiques développées et la pérennité des ouvrages réalisés.

4. Coût et financement

Le montant global du programme est d'environ 27 M€. La majorité du financement est apportée par l'AFD sous forme d'un prêt souverain à l'Etat (22,5 M€), d'une subvention d'appui à la maîtrise d'ouvrage (1M€) et de deux subventions dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités Commerciales-PRCC (1M€), à destination de l'Etat et de l'Office du Tourisme-Syndicat d'Initiative de Saint-Louis. L'Etat du Sénégal et l'AFD ont signé les deux premières conventions le 12 octobre 2012 en présence des Présidents de la République des deux pays. Les deux dernières conventions ont été signées respectivement le 3 juillet et le 18 juin 2013. 16,25 M€ du financement de l'AFD seront mis en œuvre sous la responsabilité de la commune de Saint-Louis. Le montage du projet intègre la contribution des particuliers dans l'opération de réhabilitation du patrimoine privé, de la commune, sur ressources propres (mobilisées en particulier pour le renforcement des ressources humaines municipales) et des actions de coopération déjà en cours.

5. Principaux effets attendus

Par la rénovation des espaces publics, des parcs naturels, des conditions de débarquement de la pêche et de la gestion des déchets, les conditions de vie des habitants et des usagers seront améliorées. Par la mise en valeur durable du patrimoine classé de Saint-Louis et de sa région, l'amélioration des conditions de salubrité, des infrastructures et de la gestion urbaine, le programme a pour objet de créer un environnement favorable pour le renforcement de l'activité économique autour du tourisme culturel, patrimonial et de découverte de la nature.

Il participe au développement du territoire et contribue à valoriser l'image de la ville et sa région et la préservation du classement du site par l'UNESCO. Outre les impacts économiques positifs attendus à moyen terme, le programme devrait se traduire par un renforcement des capacités de la commune de Saint-Louis.

I - LE SECTEUR ET LES ENJEUX

1.1 - Présentation du secteur

1.1.1 - *Le secteur du tourisme au Sénégal*

A l'échelle mondiale, l'Afrique occupe une place marginale dans le domaine du tourisme.

Ce vaste continent ne représente que 4% des arrivées totales de touristes internationaux, en 2000. Le Sénégal occupe une place relativement marginale, sur un continent pratiquement exclu du tourisme international. Sur le plan mondial, la destination Sénégal est à l'heure actuelle quasiment inexistante. Jusqu'à présent seuls les touristes et les tours opérateurs français se sont, pour des raisons historiques, et linguistiques véritablement intéressés à ce marché. Au sein de l'Afrique Occidentale, le Sénégal compte parmi les leaders. Il est un des rares pays de cette zone à être parvenu à développer un tourisme de masse.

Le Sénégal s'est positionné sur un créneau commercial limité (produit dit « balnéaire d'hiver » impliquant une forte saisonnalité de la demande) et est relativement peu attractif du point de vue de la qualité de l'offre. Restée circonscrite et peu diversifiée autour de la station de Saly et du site de Cap Skirring en Casamance, l'offre balnéaire a permis tant bien que mal au Sénégal de maintenir une certaine attractivité, avec l'appui d'un tourisme d'affaires à vocation africaine qui se concentre sur Dakar. Mais la stagnation du nombre des arrivées hôtelières, qui ne parvient pas à dépasser le seuil des 400 000 personnes², traduit plus qu'un essoufflement du secteur. Les investisseurs sont très réservés pour des raisons variées : manque de financements adaptés et disponibles, dégradation des infrastructures, coût de l'aérien, flou du régime foncier, manque de moyens affectés à la promotion de la destination, insécurité et instabilité politique dans la zone sahélienne.

Ainsi, même si le Sénégal se place ces dernières années en tête des destinations d'Afrique de l'Ouest et malgré la bonne santé du tourisme au niveau mondial, sans réaction forte des opérateurs et des acteurs publics, la destination Sénégal a de fortes chances de continuer à stagner voire à périr. Pourtant, le Sénégal a le potentiel pour devenir une destination touristique importante, essentiellement destinée aux marchés européens. Saint-Louis et la Grande Côte au sud immédiat de la ville constituent le territoire le plus prometteur pour ce développement.

Le potentiel touristique de la région résulte de la variété de sites :

- (i) **La ville de Saint-Louis** elle-même bénéficie d'un imaginaire d'une grande richesse pouvant satisfaire une palette étendue de visiteurs. L'inscription sur la liste du patrimoine mondial a renforcé sa renommée et potentiellement son attractivité.
- (ii) Aux abords de Saint-Louis, la zone du delta du fleuve comprend **plusieurs sites naturels**³. Grâce à différents écosystèmes et à la permanence des plans d'eau, ces réserves naturelles et parcs nationaux présentent une grande diversité d'espèces animales (notamment d'oiseaux) et végétales et constituent un cadre favorable à l'observation de la nature, à la chasse, aux randonnées et aux promenades fluviales.
- (iii) Navigable entre Saint-Louis et Podor, le **fleuve Sénégal** offre d'importantes opportunités touristiques : croisières fluviales, villes escales présentant chacune un potentiel patrimonial, culturel et environnemental à exploiter (Richard-Toll, Dagana, Podor, Matam).

1.1.2 - *Saint-Louis du Sénégal*

Fondée en 1659 et baptisée « Saint-Louis-du-Fort » en hommage au jeune Roi français de l'époque, Saint-Louis a été la capitale de l'Afrique Occidentale Française de 1872 à 1902, puis du Sénégal et de la Mauritanie jusqu'en 1957, et a joué à cette époque un rôle culturel et économique prépondérant dans l'ensemble de la région.

² Certains opérateurs parlent d'une fréquentation plus proche de 300 000 visiteurs que des 450 000 officiellement annoncés.

³ Le Parc National des Oiseaux du Djoudj, le Parc National de la langue de Barbarie, et la Réserve spéciale de faune de Guembeul.

Le centre historique de la ville, situé sur l'île de N'dar, se caractérise par un plan régulier, ainsi qu'une architecture des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles de grande qualité, représentant un patrimoine largement reconnu.

Cette ville, cinquième du Sénégal par sa taille, est située à 270 km de Dakar et à quelques kilomètres au sud de la frontière mauritanienne. Appartenant à un site à la fois maritime et fluvial, la ville de Saint-Louis jouit d'un environnement naturel exceptionnel. Comptant aujourd'hui plus de 200 000 habitants, la ville est cependant actuellement confrontée à de nombreuses contraintes :

(i) caractère excentré et enclavé au nord du pays : si la ville dispose d'un aéroport international, il n'est desservi que sporadiquement par des vols privés. Saint-Louis est donc actuellement à plus de 4 heures de l'aéroport de Dakar et restera à 3 heures du futur aéroport AIDB (aéroport international Blaise Diagne).

(ii) dynamisme économique entravé par les problèmes de son principal secteur d'activités (la pêche) et par l'atonie de son second moteur de développement (le tourisme),

(iii) cadre urbain particulièrement dégradé et faible niveau des infrastructures et des services fournis aux populations, dans un contexte de croissance démographique soutenue (2,4%/an en moyenne).

(iv) site naturel contraignant et sensible aux aléas climatiques : inondations, salpêtre, érosion côtière...

L'économie de la ville repose sur un secteur principal d'activité, pourvoyeur de nombreux emplois mais qui souffre de diverses contraintes. Saint-Louis est l'un des 10 principaux sites de **pêche artisanale** du Sénégal ; le secteur halieutique emploie 5 000 à 7 500 personnes, soit une population totale dépendante de la pêche représentant de 25 à 30 % de la population urbaine. Le programme de développement touristique de Saint-Louis et sa région doit prendre en compte ce secteur, qui est un atout (pittoresque et culturel) mais génère des inconvénients dont une forte pollution en pleine ville. En effet, depuis l'ouverture de la brèche dans la langue de Barbarie, pour des raisons évidentes de facilité d'accostage par rapport à la barre maritime, une grande majorité des pirogues débarque de façon dispersée et inorganisée sur la rive droite du fleuve, occupée jusque là majoritairement par les transformatrices et quelques petits chantiers navals. Cette situation conduit :

(i) à une mauvaise qualité et à un portage et un transit excessif des produits,

(ii) à un encombrement de population et de produits sur la rive droite où se juxtaposent l'ensemble des activités du secteur,

(iii) à un engorgement des voies de circulation et à un accroissement des risques d'accident dans un quartier très densément peuplé.

Le tourisme à Saint-Louis est aujourd'hui « confidentiel ». On parle d'un maximum de 45 000 visiteurs sur l'année, soit 10% à peine du nombre de touristes du pays. A Saint-Louis et dans la région, sur les 1 600 lits recensés, seuls quelques chambres d'hôte et un ou deux hôtels, sont de « niveau international » (3 étoiles). La durée de séjour est un peu supérieure à une nuitée ce qui limite singulièrement les retombées. L'offre quantitative n'est donc ici pas en cause, mais **plutôt le manque d'attrait de la destination et la qualité de cette offre.**

Cette qualité de l'offre renvoie à des problématiques plus larges que l'accessibilité de Saint-Louis et la performance du réceptif et des opérateurs touristiques :

(i) en premier lieu le patrimoine urbain en voie de dégradation rapide,

(ii) des infrastructures et équipements urbains insuffisants ou en mauvais état, des services municipaux déficients (enlèvement des ordures ménagères par exemple),

(iii) l'absence de valorisation du patrimoine culturel lié à la pêche et le conflit d'usage de l'espace avec les activités touristiques.

1.1.3 Le patrimoine urbain de Saint-Louis : une ressource du développement économique local en voie de dégradation rapide.

L'île de Saint-Louis est inscrite sur la liste du Patrimoine Mondial depuis le 20 décembre 2000. Ce classement, l'élaboration et la mise en vigueur du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) (décret présidentiel d'août 2008) est l'aboutissement d'un long processus de prise de

conscience de la valeur patrimoniale de ce site exceptionnel, conduit par les autorités nationales et locales et largement appuyé par les acteurs internationaux⁴.

Le patrimoine de Saint-Louis est néanmoins globalement en voie de dégradation, malgré les efforts pour doter les autorités sénégalaises d'outils réglementaires et de gestion⁵, et la mise en œuvre de certains projets concernant le patrimoine public et les infrastructures (réhabilitation du Pont Faidherbe sur financement AFD, réhabilitation du Rogniat Sud avec la coopération espagnole, réhabilitation de la Préfecture avec la coopération Wallone) et des initiatives privées ou d'ONG.

Les causes de la dégradation du patrimoine bâti sont d'ordre physique (la nature insulaire du site, l'humidité, le salpêtre et les inondations constituent des menaces permanentes), institutionnel (non respect des prescriptions du PSMV, absence de moyens humains et financiers pour le faire appliquer), juridique et foncier (problèmes de succession), économique, et financier pour le patrimoine privé (niveau de vie des habitants qui ne leur permet pas d'assurer le coût d'entretien et de réhabilitation, souvent amplifié par la taille importante des bâtiments à réhabiliter) comme pour le patrimoine public.

La perte irrémédiable des valeurs patrimoniales risque de conduire le Centre du Patrimoine Mondial à inscrire Saint-Louis sur la liste du patrimoine en péril (puis à déclasser définitivement le site) et **compromet la possibilité de fonder le développement économique de la ville de Saint-Louis sur la ressource patrimoniale et touristique.**

1.1.4 Une stratégie en matière de protection du patrimoine, d'aménagement urbain et de développement économique, portée par la commune, en lien avec les acteurs locaux

Malgré la modestie de ses moyens, la commune de Saint-Louis a une bonne maîtrise des principaux enjeux en matière d'aménagement de son territoire et de développement économique, ainsi qu'une forte volonté de mener à bien une politique active en ce domaine. La structuration originale de la commune, qui s'est dotée d'une agence d'urbanisme et de grands projets encore unique au Sénégal (l'Agence de Développement Communal - ADC), illustre la cohérence et l'originalité du traitement de ces questions. La commune a obtenu l'appui de ses partenaires de la coopération décentralisée avec lesquelles elle entretient, depuis de nombreuses années, une relation suivie et fructueuse.

Le Maire, élu en mars 2009, a lancé plusieurs « chantiers » pour l'amélioration du fonctionnement de l'administration communale et la mobilisation des ressources locales. La commune dispose d'une autonomie financière certaine, mais fragile, et se place sur une évolution globalement positive de ses recettes et de l'épargne brute, ceci s'expliquant principalement par les efforts de recouvrement réalisés. Ses potentialités en matière fiscale sont actuellement optimisées par un travail soutenu conjointement par un programme FSD de l'Ambassade de France, par l'AIMF et dans le cadre du PRECOL⁶.

Toutefois, le taux d'encadrement du personnel municipal (135 agents) reste faible, et si la commune poursuit de réels efforts dans le cadre de son Contrat de ville pour consacrer une part croissante (plus de 7% actuellement) de ses recettes à l'entretien des équipements et du patrimoine communal, la part consacrée aux investissements reste modeste et les marchés passés par la commune en son nom propre restent d'un montant faible (300 000 euros maximum).

Créée en 2000, l'ADC assure des fonctions classiques d'une agence d'urbanisme, ainsi que des missions d'appui à la commune pour les grands projets. L'ADC, association présidée par le Maire de Saint-Louis, rassemble au sein de son conseil d'administration des élus municipaux, régionaux, des représentants des services déconcentrés de l'Etat et de la coopération

4 Le centre du patrimoine mondial dont les acteurs de la Convention France – Unesco, la coopération décentralisée et tout particulièrement la communauté urbaine de Lille Métropole et les institutions européennes de coopération.

5 L'île dispose d'un Système d'information géographique performant, réalisé par la coopération avec Lille Métropole, avec une fiche d'analyse de chacune de 1 344 Unités architecturales de l'île. La base est gérée par l'Agence de Développement Communal.

6 AIMF = Association Internationale des Maires Francophones. PRECOL = Programme de renforcement et d'équipement des collectivités locales – cofinancé par la Banque Mondiale, l'AFD et l'Etat Sénégalais.

décentralisée avec Lille. L'ADC a une filiation directe avec la coopération décentralisée qui continue à en appuyer le fonctionnement. L'ADC a actuellement un assez bon taux d'encadrement mais la gestion du personnel est fragilisée par un taux de rotation important.

L'ADC abrite en son sein un service spécifiquement chargé de la mise en œuvre de la politique patrimoniale de la ville, la « **maison du patrimoine** ». Celle-ci assure depuis 4 ans un travail (i) de sensibilisation et conseil aux propriétaires (ii) de contrôle des travaux au regard du respect du PSMV, (iii) de maîtrise d'œuvre des projets de réhabilitation des bâtiments municipaux et d'appui aux projets menés sur le patrimoine de l'Etat. Cependant, le rôle de la Maison du Patrimoine et le personnel y afférant est dilué au sein de l'ADC. Dans le cadre du financement du Programme, l'affirmation des fonctions et rôle de la Maison du Patrimoine sera redéfini et accompagné.

1.1.5 Des acteurs locaux du tourisme organisés en Office du tourisme - Syndicat d'Initiative

Créé en 1991, le Syndicat d'Initiative (SI-SL) est une association représentant une grande partie des acteurs du tourisme saint-louisien (hôteliers, propriétaires de maison d'hôtes, agences de voyage). Premier Syndicat d'Initiative du pays, le SI-SL accomplit une fonction essentielle de mise en valeur de la ville et de son arrière-pays et capitalise actuellement une expertise irremplaçable, notamment sur le thème du tourisme patrimonial et de découverte. Soutenu par la municipalité et les coopérations décentralisées, le SI-SL a depuis sa création œuvré pour :

- (i) l'organisation d'activités d'accueil, (mise en place de circuits dans la ville - en calèche - et dans la région, panneaux d'interprétation), et de promotion de la destination (site internet, dépliants et brochures, etc.)
- (ii) la formation des guides et des caléchières pour l'accueil des touristes,
- (iii) le soutien à des événements : festival de Jazz, régates, visites des parcs naturels, croisières...

1.1.6 Les parties prenantes de l'Etat

S'agissant d'un site classé au patrimoine mondial, le ministère en charge de la culture et plus particulièrement son Bureau d'Architecture des Monuments Historiques (BAMH) doit jouer un rôle important à Saint-Louis, en particulier dans l'application du PSMV. Il est en effet prévu que le représentant local du ministère, à savoir le gestionnaire de site, délivre son visa sur toute autorisation de construire dans le périmètre classé. La nomination d'un gestionnaire de site et création du comité de sauvegarde sont des engagements de l'Etat du Sénégal au titre du classement au patrimoine mondial de Saint-Louis.

Le secteur de la pêche relève pour sa part de la tutelle du Ministère en charge de la Pêche et des Affaires Maritimes. La loi organique du Ministère transfère à la Direction des Pêches Maritimes l'exercice de la majorité des fonctions régaliennes (administration, gestion et surveillance des pêches) laquelle dispose de sept Directions Régionales des Pêches dont une à Saint-Louis. Le domaine portuaire maritime relève juridiquement de l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM) : le port secondaire de Saint-Louis, appelé site de « l'hydrobase », ou « port polonais » en fait partie.

1.2 -Politique du gouvernement et importance pour le pays

Le secteur du tourisme et l'intérêt qu'il peut présenter pour la croissance et le développement du Sénégal ont été reconnus par la **Stratégie de Croissance Accélérée (SCA)** adoptée par le gouvernement et dans la **Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES) 2013-2017**. Le tourisme est considéré comme un des secteurs clés de l'économie nationale. Son développement fait appel aux services et aux produits des sous-secteurs de l'agriculture, la pêche, l'artisanat, la culture, les BTP et du transport. Il fait également appel à la réalisation d'infrastructures publiques structurantes pour un accès aux sites touristiques, grâce

au renforcement du réseau routier, de la vocation des gares et ports et à une mise aux normes des aéroports.

Au regard de la faible maîtrise de l'impact économique du sous-secteur, l'objectif global du tourisme vise à améliorer sa visibilité et l'attractivité de la destination Sénégal en vue d'accroître sa contribution au développement économique et social.

Financée par l'AFD en 2006, « l'Etude de diagnostic stratégique et de plan de développement de la grappe tourisme, industries culturelles et artisanat d'art (TICAA) », définit une stratégie de développement touristique autour de pôles. Six sont identifiés dont un à Saint-Louis. La grappe de croissance propose de miser sur la promotion et le développement des produits de diversification au titre desquels elle pense pertinent de **valoriser entre autres le tourisme culturel et de découverte ainsi que l'écotourisme**. Le Plan d'aménagement et de développement touristique durable pour la zone nord⁷ note d'ailleurs un enjeu marketing de premier plan : faire de la région de Saint-Louis une destination touristique à part entière, dont la ville est la porte d'entrée, avec un pré-requis, « la protection et la mise en valeur des milieux naturels et patrimoniaux ».

La SCA et la SNDES considère aussi le secteur de la pêche comme une grappe de croissance. L'objectif global est de faire de la pêche et l'aquaculture un sous-secteur qui continue d'apporter une contribution importante à la croissance économique, au bien-être et à l'alimentation des populations par une gestion pérenne de la rente halieutique et un développement accéléré de la production aquacole et la pêche continentale.

, **Saint-Louis est un pôle halieutique particulièrement important dans cette politique sectorielle**, avec une position stratégique vis-à-vis de l'accès aux eaux mauritaniennes, pays avec lequel le Sénégal renouvelle chaque année un accord de pêche portant sur l'exploitation des petits pélagiques côtiers. S'agissant de ce Programme, les autorités locales et nationales mettent en avant le caractère fondamental de l'amélioration des conditions d'exercice des activités halieutiques compte tenu des conséquences attendues en terme économique et social.

1.3 - Contribution aux axes stratégiques de l'aide française et de l'AFD

1.3.1 - Enseignements retirés des activités principales de l'AFD et des autres acteurs de l'aide française dans le secteur

La France en général, et l'AFD en particulier, sont impliquées de longue date dans le financement des infrastructures au Sénégal et accompagnent par ailleurs le processus de décentralisation au travers du PRECOL et du financement octroyé à la Mairie de Dakar en 2008. L'AFD a participé au financement de la rénovation du pont Faidherbe, achevé en 2012, qui contribue à la sauvegarde du patrimoine à Saint-Louis. L'AFD a financé sur deux périodes (de 1997 à 2007) les infrastructures complémentaires des quais de pêche, avec parfois des aires de transformation artisanale des produits. L'étude de capitalisation de ces projets a souligné l'importance des services rendus en termes de création d'emplois directs et en périphérie, de création de nouvelles activités, d'augmentation des captures, d'augmentation locale de la valeur ajoutée, et de limitation des pertes après captures. Deux quais de pêche ont été financés à Saint-Louis : Guet Ndar et Gokhou Mbathe.

Il n'y a plus de programme d'appui à la décentralisation appuyé par le SCAC-Ambassade de France depuis la fin du Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement (PADDEL) (1998-2004). De même, l'appui au secteur du tourisme s'est arrêté en 2005 avec l'achèvement du projet FSP « Développement du Tourisme dans la Région de Saint-Louis ». Depuis lors, le concours apporté par le SCAC à ces secteurs a consisté à appuyer les collectivités locales sénégalaises principalement via les cofinancements des programmes portés par les partenariats de coopération décentralisée. Lille et Lille Métropole Communauté Urbaine accompagnent notamment la commune de Saint-Louis dans la réalisation d'un agenda 21, le

⁷ L'étude d'aménagement et de développement touristique de la région nord table sur un triplement des arrivées de pax à l'horizon 2015 si l'ensemble de la stratégie est mise en place et si les contraintes pesant sur le secteur en général sont levées.

renforcement des capacités des services pour la fourniture des services publics et la protection du patrimoine.

Les bureaux d'ingénierie français comme les entreprises françaises (Eiffel/Eiffage...) sont également très présents et visibles sur ce secteur (infrastructures mais aussi réhabilitation de bâtiments historiques).

1.3.2 - Contribution aux axes stratégiques de l'aide française et de l'AFD

Conforme aux priorités du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP II) et s'articulant étroitement avec la stratégie sénégalaise de développement économique et sociale (SNDES), la stratégie d'intervention de l'AFD au Sénégal s'inscrit dans le cadre des engagements du partenariat franco/sénégalais tels qu'arrêtés par le Document Cadre de Partenariat (DCP), mis à jour en 2013.

Compte tenu de ce cadrage, des engagements des partenaires au développement et de son savoir-faire particulier, l'AFD a retenu pour ses actions les objectifs directs suivants : (i) Contribuer à un aménagement équilibré du territoire, (ii) améliorer l'accès des populations aux services de base.

Dans le domaine de la valorisation du patrimoine urbain, l'expérience de l'AFD repose sur un nombre restreint d'expériences. Le projet le plus emblématique est l'appui à la ville de Luang-Prabang (Laos). L'intervention en faveur de cette ville a été progressive, permettant d'assurer un équilibre entre « protection du patrimoine » et « développement » au travers de sa valorisation (en particulier touristique). D'autres projets se sont aussi appuyés sur le patrimoine pour impulser le développement local (Liban, Tunisie).

II - LE PROGRAMME

2.1 - Finalité

Le programme de développement territorial et touristique de Saint-Louis et de sa région vise la valorisation des patrimoines historique, culturel et naturel de Saint-Louis et de sa région. Il s'inscrit dans le programme de développement local de la ville en accompagnement d'une politique nationale. Géographiquement, le financement se concentre sur la ville de Saint-Louis, comme point d'entrée des flux touristiques, et s'étend uniquement dans la région au parc naturel du Djoudj et à la Réserve de Guembeul.

2.2 - Objectifs spécifiques

Le Programme vise globalement à appuyer un ensemble d'activités concourant à augmenter l'attractivité du territoire, à travers :

- (i) Une diversification et une amélioration de l'offre touristique et artisanale : afin de « créer du temps de visite » qui justifie d'y passer plusieurs jours.
- (ii) La mise en valeur du patrimoine, pour renforcer l'attrait du site et à la qualité de vie des habitants ;
- (iii) L'atténuation des nuisances et de l'insalubrité (tout d'abord au service de la collectivité) ;
- (iv) Le traitement des problèmes d'environnement et d'hygiène des activités du secteur halieutique, tout en préservant pour cette activité son rôle économique majeur.

2.3 - Contenu du programme

Au plan opérationnel, donner aux sites retenus une attractivité touristique suffisante suppose de traiter des problématiques diverses. Ainsi, il est proposé d'appuyer des actions visant à :

- (i) renforcer les acteurs du tourisme et les moyens dont ils disposent.

- (ii) aménager des espaces publics, en remédiant au mauvais état et aux dysfonctionnements actuels ;
- (iii) sauvegarder des éléments du patrimoine bâti, public et privé ;
- (iv) améliorer la propreté par le renforcement de la gestion et du traitement des déchets ;
- (v) modifier les conditions de débarquement de la pêche ;

Composante 1: « espaces publics »

Cette composante vise à requalifier les espaces publics en intégrant leurs différents usages (touristiques, de circulation et de transport, événementiels et de promenade).

Elle constitue la pierre angulaire du Programme, permettant tout à la fois de mettre en scène le patrimoine urbain et d'améliorer les conditions de vie des habitants. La démarche proposée est relativement nouvelle en Afrique de l'Ouest où les espaces publics sont souvent uniquement conçus comme des espaces dédiés à la circulation automobile. Cette composante vise à requalifier les espaces publics en intégrant leurs différents usages :

- touristiques : il s'agit de favoriser la déambulation des visiteurs et la découverte de différents espaces,
- de circulation et de transport : la majorité des déplacements sur ces espaces se font à pied dans des conditions qui actuellement n'assurent pas la sécurité et le confort,
- événementiels et de promenade, avant tout pour les Saint-louisiens.

Plusieurs opérations de réhabilitation / réaménagement sont ainsi prévues sur l'île Saint-Louis mais aussi dans les quartiers populaires de Sor et Guet Ndar.

Les espaces publics et infrastructures suivants sont concernés :

- La réhabilitation de la place Faidherbe,
- Le réaménagement de l'Avenue Jean Mermoz,
- La reprise des segments de voirie à fort potentiel touristique sur l'île Saint-Louis,
- l'aménagement de la place de Pointe-à-Pitre, de la place du monument aux morts, l'élargissement du Pont Gaye et d'aménagement de la gare dite « clando » (Ndar Tout).
- la réhabilitation des Quais (Roume, Jay, pointe Sud et ponctuellement Giraud).
- la requalification de la corniche Sud (Sor)
- la reprise des réseaux au droit des espaces publics à réhabiliter (eau potable, drainage et eaux usées, éclairage public).

Le maître d'ouvrage de cette composante est la Commune de Saint-Louis, appuyée par l'Agence de Développement Communal (ADC).

Composante 2 : « patrimoine bâti, privé et public »

Il s'agit dans le cadre de cette composante d'enrayer le phénomène de dégradation du patrimoine bâti mais aussi d'inciter les propriétaires privés et publics. Cette composante, visant à réhabiliter le patrimoine bâti dans le périmètre classé du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, comprend trois sous-composantes :

- *Sous-composante 2.1* : le patrimoine bâti communal : réhabilitation de la maison des sœurs de Cluny afin d'en faire le bâtiment d'accueil du service « maison du patrimoine ». Cette sous-composante est réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Saint-Louis.
- *Sous-composante 2.2* : le patrimoine bâti appartenant à l'Etat. Cette sous-composante est réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Ministère en charge de la Culture (à travers le Bureau d'Architecture et des Monuments Historiques – BAMH - de la Direction du Patrimoine Culturel).
- *Sous-composante 2.3* : le patrimoine bâti privé : mise en œuvre d'une opération publique d'amélioration de la sécurité, du tourisme et du patrimoine (OPA-STP, sur le

modèle des OPAH françaises) sous la responsabilité et le pilotage de la Commune de Saint-Louis appuyée par son Agence de Développement Communal.

Ce dernier volet a pour ambition de contribuer à un meilleur habitat des occupants et favoriser un développement économique commercial (restaurants, boutiques...) ou touristique (chambres d'hôte). Il contribuera également à l'image touristique de Saint-Louis et à favoriser l'emploi dans le domaine du bâtiment et la qualification des entreprises.

Il s'agit de subventionner i) les travaux de réhabilitation que les propriétaires engageraient, soit que leur bien soit d'un grand intérêt architectural soit qu'il s'inscrit sur les séquences urbaines présentant le plus d'intérêts touristiques, ii) et de financer le dispositif d'accompagnement et les mesures d'appuis à l'opération nécessaires à sa mise en œuvre.

La mise en œuvre de ce dispositif implique plusieurs (groupes d') acteurs :

- la commune de Saint-Louis pilote l'OPA-STP, valide les dossiers de demande d'aide des propriétaires et met en place un dispositif d'appui-conseil pour les accompagner. La commune confie cette mission d'appui conseil sur les aspects techniques (conseil architectural), financiers, juridiques (appui au règlement des questions de succession ou d'enregistrement des biens) et sociaux (accompagnement des propriétaires et des occupants) à l'ADC/Maison du Patrimoine.
- la commune confie, via un mandat de gestion, les fonds de l'opération à la Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS), organisme financeur de l'opération. Les paiements sont demandés, par étapes, à la BHS qui règle directement les entreprises et procède à un contrôle technique, préalablement à la validation de l'aide accordée par la Commune, puis aux différentes étapes de mise en œuvre des travaux jusqu'au paiement du solde, en conformité avec les différents aspects du contrat de partenariat passé avec le propriétaire.
- Les propriétaires des biens, sont les maîtres d'ouvrage des travaux sur leurs biens. Leur identification est préparée lors d'une enquête sociale et foncière réalisée au lancement de l'opération. Ils signent avec la commune un contrat de partenariat et sont fortement accompagnés par la Maison du Patrimoine dans la préparation et la mise en œuvre de leur projet.
- Les entreprises, réalisent les travaux pour les propriétaires et sont incitées à suivre les sessions de formation à la réhabilitation pour être labellisées.

Composante 3 : « déchets solides »

La Composante 3 « déchets solides » a pour objectif d'améliorer la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets biomédicaux de la ville de Saint-Louis. Le volet « déchets solides » comprend trois actions complémentaires :

- Plan de nettoyage de l'île Saint-Louis par collecte directe en régie (acquisition de bennes-tasseuses, sensibilisation des habitants), et l'amélioration de la collecte des déchets ménagers
- Amélioration de l'élimination des déchets biomédicaux (achat d'un banaliseuse pour l'hôpital régional),
- Réaménagement voire agrandissement du centre d'enfouissement technique (CET) de Gandon dans des conditions environnementales satisfaisantes.

Ces actions visent à améliorer durablement la qualité du cadre urbain à Saint-Louis. Les actions relatives aux déchets biomédicaux et au CET sont destinées à traiter d'une manière durable l'ensemble des déchets solides ménagers et médicaux de la ville, en prenant en considération l'augmentation de la production des déchets qu'une plus forte fréquentation touristique entraînerait dans l'avenir. Les retombées de ce volet dépassent largement le seul cadre touristique.

La commune s'est engagée au titre de sa contribution au programme à éradiquer les dépôts sauvages (pour l'ensemble des espaces publics à traiter dans le cadre du programme). Pour palier les déficiences de la gestion actuelle du CET, la mission du maître d'œuvre chargé des

études techniques détaillées et de la supervision des travaux, comprendra une assistance technique à la mise en service et à l'exploitation du site. La commune de Saint-Louis s'est engagée à recruter un gestionnaire pour le CET du niveau de formation adéquat. Le maître d'ouvrage de cette composante est la Commune de Saint-Louis, appuyée par son Agence de Développement Communal.

Composante 4 : « pêche »

L'objectif pour la composante « pêche » est d'intégrer cette activité économique de façon cohérente et harmonieuse dans l'espace urbain et d'améliorer les conditions d'exercice de l'activité de débarquement par l'aménagement adéquat d'une vraie base de pêche artisanale sur le site de l'hydrobase. La Composante 4 « pêche » comprend la réhabilitation de la plateforme de l'hydrobase, la réfection *a minima* du quai maritime, la construction des infrastructures techniques, l'accompagnement à maîtrise d'ouvrage et au Comité des Usagers Portuaires, l'accompagnement et la formation des membres du GIEI, la maîtrise d'œuvre sociale aux acteurs du secteur.

La délocalisation du débarquement des captures a été évaluée avec le souci d'intégrer : i) la rationalisation de la pluralité des métiers pratiqués de façon dispersée dans la ville et la nouvelle implantation des aires de transformation des produits ii) les aspects socioéconomiques relatifs au communautarisme des pêcheurs de Guet Ndar iii) la vision globale de la gestion et de l'aménagement intégré du secteur des pêches par la collectivité locale.

La mise en œuvre de la délocalisation des débarquements est réalisable moyennant : i) la mise en place des infrastructures spécifiques à la pêche sur le site, ii) la réfection d'un tronçon de route et de son éclairage public entre le village des pêcheurs de Guet Ndar et le site de l'hydrobase, iii) l'implication des usagers dès la conception du projet jusqu'à son opérationnalisation et iv) un dispositif d'accompagnement et de supervision de l'organe interprofessionnel de gestion de cette plate forme. Le maître d'ouvrage de ces réalisations est le Ministère en charge de la Pêche et des Affaires Maritimes, l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM) en assure la maîtrise d'ouvrage déléguée.

La réhabilitation de la route d'accès au site de l'hydrobase (de la sortie du village de Guet Ndar à l'entée du Port) sera prise en charge dans le cadre de cette composante. Le maître d'ouvrage est le Ministère en charge des Infrastructures et des Transports. L'AGERROUTE en assure la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Composante 5 : « appui aux acteurs du tourisme »

Cette composante vise à renforcer les capacités et les moyens des acteurs du tourisme. Les trois sous-composantes proposées relèvent soit de la maîtrise d'ouvrage de l'Etat, de la municipalité, ou du SI-SL:

- *Sous-composante 5.1* : L'amélioration de l'offre touristique de la ville de Saint-Louis : Les structures physiques de l'accueil des touristes dans la ville de Saint-Louis sont dégradées, peu attractives ; elles peinent à attirer et à retenir les visiteurs. Le programme propose de traiter physiquement les principales structures, comme le syndicat d'initiative, le musée Mermoz et le village artisanal. Le programme prévoit aussi l'aménagement d'un point de vue panoramique sur la terrasse de la Poste.
- *Sous-composante 5.2* : Le renforcement de l'attractivité des parcs nationaux (Djoudj et Guembeul) : Ce volet relève de la volonté d'inclure dans le « produit touristique » les deux grands parcs nationaux situés à proximité et qui constituent des attractions indissociables de la ville. Les parcs souffrent d'ailleurs, malgré une richesse et un rôle écologique de dimension internationale, du même syndrome : défaut d'entretien et de mise en valeur, sous-exploitation. L'autorité gestionnaire des parcs nationaux a préparé pour chacun des parcs un plan de gestion sur lesquels s'appuient les actions envisagées dans le cadre du programme. Il est prévu de réaliser des aménagements favorisant l'accueil dans les parcs du Djoudj et de Guembeul.

- *Sous-composante 5.3* : Le renforcement des capacités des acteurs du tourisme et de l'artisanat et la promotion de la destination : Cette action sera mise en œuvre sous la responsabilité du SI-SL - en partenariat avec la Chambre des Métiers en ce qui concerne l'artisanat - qui dispose d'une expérience en la matière. Elle comprend des actions de formation des acteurs de l'accueil, d'accompagnement professionnel des artisans et de promotion de la destination.

Composante 6 : « renforcement des capacités »

Cette composante vise à accompagner les différentes maîtrises d'ouvrage du programme, en particulier la commune de Saint-Louis, par **de l'assistance technique et des mesures de renforcement de capacités** afin de garantir la mise en œuvre des actions dans les délais requis, la soutenabilité des politiques développées et la pérennité des ouvrages réalisés.

- *Sous-composante 6.1* : Assistance Technique : La complexité du montage institutionnel nécessite une bonne coordination entre les six maîtres d'ouvrage identifiés : la Commune de Saint-Louis/Agence de Développement Communal, le Ministère en charge de la Culture (à travers le Bureau d'Architecture et des Monuments Historiques - BAMH), le Ministère de l'Ecologie et de la Protection de la Nature (à travers la Direction des Parcs Nationaux), le Ministère en charge des Infrastructures et des Transports (à travers l'AGEROUTE) et le Ministère en charge de la Pêche et des Affaires Maritimes, (à travers l'Agence Nationale des Affaires Maritimes - ANAM) et le SI-SL.

Certaines composantes (notamment l'Opération Publique d'Amélioration de la Sécurité, du Tourisme et du Patrimoine – OPA STP), la diversité sectorielle et technique des opérations prévues, et l'attention à apporter au respect des documents réglementaires régissant la gestion du site classé rendent nécessaire la présence d'un appui multidisciplinaire.

Au travers d'un seul et unique Contrat d'Opérateur signé par la Commune de Saint-Louis, l'Assistance Technique assurera les fonctions d'appui à :

- la coordination générale du programme dans toutes ses composantes, le reporting, le suivi qualité,
- l'appui à la passation des marchés publics, d'études, de maîtrise d'œuvre, d'achat d'équipements et de travaux,
- l'ingénierie VRD, les espaces publics,
- les services urbains et l'appui plus général au fonctionnement de la municipalité,
- la mise en œuvre de l'Opération Publique d'Amélioration –Sécurité Tourisme Patrimoine (OPA-STP),
- la conduite des opérations sur le patrimoine public, de la commune et de l'Etat,
- la mise en œuvre des autres composantes (parcs nationaux et appui aux acteurs du tourisme),
- au renforcement des capacités des maîtres d'ouvrage.

Les prestations d'Assistance Technique sont regroupées en un seul lot de groupements de bureaux d'études internationaux et sénégalais (appel d'offre international précédé d'un appel à manifestation d'intérêt lancée par la Commune de Saint-Louis appuyée par l'Agence de Développement Communal). Cette assistance technique est mise en place pour toute la durée du programme de développement touristique de Saint-Louis et sa région et sera basée à Saint-Louis. Elle comprendra de l'Assistance Technique résidente et de l'Assistance Technique ponctuelle et pluridisciplinaire.

Ce volet d'assistance technique s'articule et est complété par l'action d'autres partenaires de la commune en particulier les coopérations décentralisées (françaises et européennes), l'AIMF, Lille-Métropole, Mairie de Lille, Ville de Toulouse, ville de Ténériffe...

- Sous-composante 6.2 : Renforcement des capacités et des moyens de la Commune de Saint-Louis : La composante « d'appui institutionnel et de renforcement des capacités » du Programme de Développement Touristique de Saint-Louis et sa région prendra par ailleurs en charge le financement de formations, petits équipements et appuis divers à la Commune de Saint-Louis.

2.4 -Intervenants et mode opératoire

La stratégie développée revient à distinguer différents maîtres d'ouvrage en fonction de leurs compétences respectives et des secteurs d'intervention.

La politique de décentralisation ayant mis en place une claire distribution des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, le montage prend pleinement en compte le dynamisme local impulsé jusqu'ici par la collectivité. L'ADC appuiera la commune pour les composantes relatives (i) aux infrastructures et équipements municipaux au travers de la direction des grands projets et programmes urbains et intercommunautaires, (ii) à la mise en œuvre de l'OPA-STP : en particulier au travers de la « Maison du Patrimoine ».

Concernant le volet pêche, les représentants de l'ANAM sont ouverts à toute proposition concernant les modes de gestion de l'ouvrage y compris sous forme de PPP. L'élément déterminant sera l'enceinte dans laquelle siégeront les représentants de l'Etat et les représentants du secteur privé (ces derniers devant être majoritaires), enceinte devant laquelle les responsables du GIEI en charge de l'exploitation du quai devront rendre des comptes. Il est proposé à la partie sénégalaise la création d'un Comité d'Usagers Portuaires à l'instar de ce qui se pratique de façon internationale dans la plupart des ports, principaux ou secondaires.

Le BAMH du ministère en charge de la culture assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation du patrimoine appartenant à l'Etat, en lien avec les institutions occupant les édifices. La nomination et la prise de poste effective du gestionnaire du site, constitue un préalable essentiel à la mise en œuvre de cette composante tout comme l'adoption du décret de création du comité de sauvegarde du site.

Enfin, le SI-SL de la ville de Saint-Louis assurera la maîtrise d'ouvrage d'une partie des activités d'appui direct aux activités touristiques pour lesquelles il apparaît comme l'acteur le mieux placé.

Conçues pour répondre à une finalité générale commune, les différentes composantes du programme dans leur mise en œuvre seront pilotées au plus haut niveau en associant les différentes parties prenantes. Le programme sera conduit par un comité de pilotage et un comité technique.

Pour mémoire, voici la répartition des différentes Maîtrises d'Ouvrages/Maîtrises d'Ouvrages déléguées du Programme :

Composantes	Détail	MO opérationnel + Modalités d'appui à maîtrise d'ouvrage (AMO)
Composante 1 Espaces publics - Urbanisme	1.1 Requalification de la Place Faidherbe	Commune de St-Louis/avec l'appui de l'ADC + Assistance technique en AMO
	1.2 Requalification de l'Avenue Mermoz	
	1.3 Aménagement de Pointe Sud	
	1.4 Aménagement du Quai Roume	
	1.5 Aménagement du Quai Jay	
	1.6 Aménagement du Quai Giraud	
	1.7 Requalification de segments de voirie	
	1.8 Aménagement de Place Pointe-à-Pitre	
	1.9 Aménagement gare clandos - cars rapides	
	1.10 Elargissement du Pont Malick Gaye	
	1.11 Requalification de la corniche Sud	
	1.12 Reprise des réseaux eaux (pluviales, usées, potable)	
	1.13 Reprise des réseaux électricité et éclairage public	
	1.14 Aménagement des berges	
Composante 2 Patrimoine	2.1. Patrimoine de la commune : réhabilitation maison des sœurs de Cluny, future « maison du patrimoine »	Commune de St-Louis/avec l'appui de l'ADC+ Assistance technique en AMO
	2.2 Patrimoine de l'Etat : Bâtiment public	BAMH + Assistance technique en AMO
	2.3 Patrimoine privé - OPA-STP : environ 134 unités	Propriétaires privés (via un contrat de partenariat avec la Commune de St-Louis pour accompagnement) / Organisme financeur: BHS
	2.4 OPA -STP - Volet incitatif	+ Assistance technique en AMO et en renforcement de l'ADC/Maison du Patrimoine
Composante 3 Déchets Solides	3.1 Aménagement et équipement du CET de Gandon	Commune de St-Louis/avec l'appui de l'ADC + Assistance technique en AMO
	3.2 Gestion des déchets biomédicaux	
	3.3 Plan de nettoyage de l'île	
	3.4 Réaménagement des ateliers du service nettoyage	
	3.5 Eradication des tas sauvages	
Composante 4 Pêche	4.1 Amélioration des conditions de débarquement des produits de la pêche sur le site du port polonais	ANAM) + Assistance technique en AMO légère et indépendante (mise en place d'une maîtrise d'œuvre renforcée nécessaire)
	4.2 Rénovation de la route d'accès entre le village de Guet Ndar et l'hydrobase	AGERROUTE
Composante 5 Appui aux Acteurs du tourisme	A. L'amélioration de l'offre touristique de la ville de St-Louis	
	1. Réaménagement du syndicat d'initiative et du musée Mermoz	Ministère de la Culture et du Tourisme/BAMH + AT
	2. Aménagement du point de vue du toit de la Poste	Ministère de la Culture et du Tourisme/BAMH + AT
	3. Village artisanal	Chambre des métiers de St-Louis / Commune St-Louis (via une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée - MOD) / avec l'appui de l'ADC+ AT

	B. Le renforcement de l'attractivité des parcs nationaux	Ministère de l'Ecologie et de la Protection de la Nature/ Direction des Parcs Naturels + AT
	5. Aménagement favorisant l'accueil au Parc du Djoudj	
	6. Amélioration du Parc de Guembeul	
	C. Le renforcement des capacités des Acteurs du tourisme et de l'artisanat et la promotion de la destination	Syndicat d'initiative + AT
	Formation des acteurs à l'accueil	
	Accompagnement professionnel des artisans Promotion de la marque « St-Louis »	
Composante 6 Renforcement des capacités des Maîtrises d'ouvrage	L'assistance technique et renforcement des capacités	Commune de St-Louis/ avec l'appui de l'ADC
	Contrat d'opérateur	
	Moyens logistiques	
	Formation des acteurs à l'accueil	
	Frais de fonctionnement-communication	
	Contribution de la commune	

2.5 - Coût et plan de financement

Coût estimatif du programme	Montant en millions d'euros	%
-		
- Composante 1 : Espaces publics	7,82	29,3
- Composante 2 : Patrimoine	7,37	27,4
- Composante 3 : Déchets	3,05	11,3
- Composante 4 : Pêche	5,25	19,5
- Composante 5 : Appui aux acteurs du tourisme	1	3,7
- Composante 6 : Renforcement de capacités	1,15	4,2
- Divers et imprévus	1,25	4,6
Total	26,89	100
Plan de financement	Montant en millions d'euros	%
AFD		
Prêt souverain	22,5	83,7
Subvention AMO	1	3,7
Subvention PRCC	1	3,7
Total	24,5	91,1
Co-financiers :		
Financements locaux		
Commune de Saint-Louis	0,19	0,8
Propriétaires privés	2,2	8,1
Total		100
Reste à financer	0	
Total Général	26,89	100

La contribution de la commune au programme porte sur (i) l'éradication des dépôts sauvages d'ordures ménagères, (ii) le financement des ateliers de lancement, de mi-parcours et de clôture du programme, (iii) le recrutement de ressources humaines supplémentaires (ingénieurs, architecte, spécialiste dans la passation des marchés).

III - EVALUATION DES IMPACTS DU PROGRAMME

3.1 - Effets attendus du programme

3.1.1 - *Effets économiques*

Par la mise en valeur durable du patrimoine exceptionnel de Saint-Louis et de sa région, l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs, des conditions de salubrité, des infrastructures et de la gestion urbaine, le programme contribue à créer un environnement favorable pour les habitants et usagers de Saint-Louis, pour le développement du tourisme culturel, patrimonial et de découverte de la nature. Il valorise l'image de la ville et la région, élément essentiel du pouvoir d'attraction du site, qu'un déclassement par l'UNESCO pourrait anéantir. La réhabilitation du bâti privé pourra bénéficier à des entreprises locales lors des travaux et à de petits opérateurs touristiques pour le développement local. Le programme aura par ailleurs un effet d'entraînement sur les entreprises du bâtiment permettant de consolider les compétences et de développer l'offre de service.

Enfin, pour le volet « pêche », l'amélioration des conditions de débarquement des produits de la pêche se traduira par une réduction supplémentaire des pertes après captures, à l'amélioration de l'insalubrité du site et à l'amélioration possible du niveau des prix en fonction de l'amélioration de la qualité des produits.

3.1.2 - *Effets environnementaux et sociaux*

L'amélioration et la restructuration des espaces publics, ainsi que le renouvellement des réseaux vieillissant contribueront à faciliter la mobilité des piétons, à améliorer l'hygiène et la salubrité publique et à diminuer le risque lié à la présence d'amiante. La réhabilitation de l'habitat privé devrait permettre la diminution de la présence de tuyaux et de peinture au plomb ainsi que d'une partie des toitures en fibrociment (amiante) et limitera les risques d'écroulement ou les chutes d'éléments des bâtiments. L'intervention dans le secteur des déchets favorisera un enlèvement régulier des ordures ménagères de l'île et permettra que le CET soit accessible en permanence et qu'il ait une capacité de traitement supérieure.

Conformément aux souhaits de l'ensemble des acteurs sénégalais, Saint-Louis ne doit pas évoluer vers une situation de « ville musée ». L'option politique retenue est de préserver le patrimoine exceptionnel de l'île et sa fonction d'habitat, y compris pour les propriétaires les plus modestes⁸ ou leur locataires, permettant ainsi au visiteur de découvrir **un patrimoine vivant**.

Le déplacement des opérations d'embarquement et de mareyage à l'Hydrobase auront un effet sur l'insalubrité du site, la propreté des berges fluviales du quartier de Guet Ndar. L'aménagement de l'hydrobase sera accompagné de la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées et de filtrage grossier (éléments biologiques biodégradables) et d'un système de collecte des déchets solides. Cet aménagement devrait permettre par ailleurs d'améliorer considérablement les conditions de travail des marins et des mareyeurs (ergonomie, sécurité et salubrité).

3.1.3 - *Effets institutionnels et durabilité des effets du programme*

Le programme aura un effet positif en termes de renforcement des capacités de la commune et de son agence d'urbanisme l'ADC, en particulier dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage, la gestion des services publics, les infrastructures municipales, ce qui aura pour effet d'améliorer globalement l'autonomie de la mairie.

Une attention particulière sera portée sur l'effort de la municipalité et le déploiement de ses moyens pour **l'entretien des infrastructures et équipements communaux**. Cette question fait l'objet par ailleurs d'un engagement de la commune qui prend les formes suivantes :

⁸ Pour veiller à préserver cette mixité, d'ores et déjà contrainte par le phénomène de *gentryfication*, l'opération OPA-STP instaurera les garde-fous nécessaires pour permettre aux habitants les plus modestes qui le désirent de se maintenir sur l'île.

- pour certains équipements (bennes tasseuses, éclairage public...) la signature d'un contrat d'entretien pluriannuel par la commune (et couvert par ses propres ressources budgétaires) avec le fournisseur.
- la poursuite de l'effort financier pour l'entretien général des infrastructures et des équipements communaux sous la forme d'un **programme pluriannuel d'entretien prioritaire renouvelé**.

3.2 -Risques environnementaux et sociaux

Ce projet ressort de la Catégorie environnementale et sociale A. Toutefois en considération des dissemblances des impacts environnementaux et sociaux des différents volets, un classement global est peu opérationnel.

- Les volets « réhabilitation du bâti » et « espaces publics » ressortent d'une catégorie environnementale et sociale B : impacts environnementaux et sociaux réduits, réversibles et présents surtout au cours de la phase travaux. Ces composantes n'entraînent aucun déplacement de population. La composante « déchet » ressort d'une Catégorie B car les travaux et l'exploitation du CET interviendront dans un site déjà couvert par une EIES. Pour ces composantes il sera demandé la réalisation d'un audit environnemental.
- Le volet « pêche » ressort d'une catégorie environnementale et sociale A en considération de la difficulté à obtenir un « consentement éclairé » principalement de la communauté des pêcheurs et secondairement des autres parties prenantes de la filière. En application de la législation sénégalaise, une étude d'impact environnemental et social sera réalisée. L'opération bénéficiera d'une maîtrise d'œuvre sociale pour accompagner les différentes parties prenantes (dont la communauté des pêcheurs) pendant l'opération.

IV - DISPOSITIF DE SUIVI - EVALUATION ET INDICATEURS

4.1 -Dispositif de suivi-évaluation

Il est proposé de garder un système classique d'avis de non-objection pour les marchés à passer (études et travaux) considérant que l'allotissement envisagé permet d'en limiter le nombre (espaces publics, CET, quai de pêche). Le coordinateur du programme assisté du comité technique du programme et de l'assistant à la maîtrise d'ouvrage sera chargé de rédiger semestriellement un rapport d'exécution technique et financière du programme.

Concernant l'OPA-STP, sur la base de principes que la commune et l'AFD sont convenues de discuter, une délibération du conseil municipal de la commune définira les conditions de mise en œuvre et ses objectifs. L'AFD délivrera un avis de non-objection sur les documents suivants : (i) le règlement des aides, (ii) le modèle type de contrat de partenariat avec les propriétaires privés, (iii) le mandat de gestion avec la Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS) et (iv) la convention de mission avec l'ADC. S'agissant des contrats de partenariat à passer avec les propriétaires, chaque contrat sera validé au préalable par une délibération du conseil municipal ; un avis de non-objection sera délivré sur les 10 premiers contrats de partenariat puis un audit annuel spécifique sera mandaté pour l'exécution de l'OPA-STP. La BHS délivrera par ailleurs un rapport correspondant à sa mission de gestion des fonds et de contrôle de manière semestrielle.

4.2 -Indicateurs d'impact

4.2.1 - Indicateurs agréables

- ☞ Indicateur 10: Nombre d'usagers des voies terrestres réhabilitées ou créées : 40 000 usagers / jours.
- ☞ Indicateur 15: Longueur de voies terrestres réhabilitées ou créées : 10 500 mètres linéaire.
- ☞ Indicateur 51: Surface totale d'aires naturelles protégées financées par le projet : 16 000 ha (Djouj) + 720 ha (Réserve spéciale de faune de Guembeul)

☞ Indicateur 52: Population bénéficiant directement des projets de gestion durable des ressources halieutiques : 40 à 60 000 personnes.

☞ Indicateur 55: Nombre de personnes bénéficiant d'un service de collecte et d'évacuation des déchets solides dans des conditions sanitaires satisfaisantes : 15 000 habitants.

4.2.2 - Autres indicateurs

(i) nombre de bâtiments réhabilités en application du PSMV, (ii) nombre d'habitants dont l'habitat est réhabilité, (iii) nombre de touristes dans Saint-Louis et sa région, (iv) évolution de la capacité hôtelière, (v) nombre de nuitées passées sur place, (vi) volume et valeur estimée des captures transitant par le site de l'hydrobase.